

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 534

présenté par
Mme Ménard et Mme Lorho

ARTICLE 6

A l'alinéa 1, supprimer les mots :

« et partagées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement d'appel car, en l'état actuel de la rédaction de cet alinéa, il n'est pas clairement défini auprès de qui pourront être partagées les données personnelles des patients. Ce qui naturellement pose un certain nombre de questions en terme de protection desdites données.